



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue à la salle du conseil municipal, le
8 août 2023 à 20 h à laquelle étaient présents et formant quorum :

Sont présents:

Monsieur Robert Pufahl, maire
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4, maire suppléant
Monsieur René Darveau, conseiller du district numéro 2
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 5
Monsieur Guy Cloutier, conseiller du district numéro 6

Est absent :

Monsieur Alain Laferrière, conseiller du district numéro 1

Assiste à la séance: madame Hélène Plourde, directrice générale et greffière-
trésorière qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AOÛT 2023

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

1. **Ouverture de la séance**
2. **Approbation des procès-verbaux :**
 - 2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2023, la séance d'ajournement du 18 juillet 2023 et de la séance d'ajournement du 20 juillet 2023.
3. **Correspondance**
4. **Administration générale**
 - 4.1 Procès-verbal de correction
 - 4.2 Mandat contrôle animalier
 - 4.3 DCA comptable professionnel agréé – facture
 - 4.4 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 897 700 \$ qui sera réalisé le 15 août 2023
 - 4.5 Soumissions pour l'émission de billets
5. **Trésorerie**
 - 5.1 Approbation des comptes payés et à payer
 - 5.2 Dépôt du rapport des revenus et dépenses
6. **Travaux publics**
 - 6.1 GBI experts-conseil inc. – Dossier Grande Côte - facture
 - 6.2 Travaux Grande Côte - Décompte progressif numéro 3
 - 6.3 Amendement résolution 2023.04.086 – Lignes M.D. inc.
7. **Hygiène du milieu**



8. Urbanisme et environnement
9. Sécurité publique et service incendie
10. Loisirs et culture
 - 10.1 Pumptrack- appel d'offres SE@O
 - 10.2 Maison de la Famille Aux quatre vents – demande de commandite
 - 10.3 Club de patinage artistique, hockey mineur, camp de jour
11. Autres(s) sujet(s)
12. Période de questions
13. Levée de la séance

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Robert Pufahl constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2023.08.146

Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2023, la séance d'ajournement du 18 juillet 2023 et de la séance d'ajournement du 20 juillet 2023.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2023, la séance d'ajournement du 18 juillet 2023 et de la séance d'ajournement du 20 juillet 2023.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture publique des procès-verbaux ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Cloutier
Appuyé par monsieur le conseiller Léo Soulières
Et résolu

Que la municipalité des Sainte-Geneviève-de-Berthier approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juillet 2023, la séance d'ajournement du 18 juillet 2023 et de la séance d'ajournement du 20 juillet 2023.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Administration générale

Procès-verbal de correction

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec ou 92.1 de la Loi sur les cités et villes (LCV), la soussignée, directrice générale et greffière-

trésorière de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, apporte une correction au règlement numéro 544-2013 de la Municipalité de Saint-Geneviève-de-Berthier, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

À l'article 7.3.3 du règlement numéro 544-2013, paragraphe 1, il est inscrit :

« Malgré l'article 7.2.1, il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues à l'article 7.2.1, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques. »

Or, on devrait lire :

« Malgré l'article 7.3.1, il est permis d'arroser tous les jours aux heures prévues à l'article 7.3.1, une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager pour une période de 15 jours suivant le début des travaux d'ensemencement, de plantation ou d'installation de gazon en plaques. »

J'ai dûment modifié le règlement numéro 544-2013 en conséquence.

Signé à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 8^e jour du mois d'août 2023.



Hélène Plourde
Directrice générale et greffière-trésorière

2023.08.147 Contrôleur animalier - mandat

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Burelle
Appuyé par monsieur le conseiller Léo Soulières
Et résolu

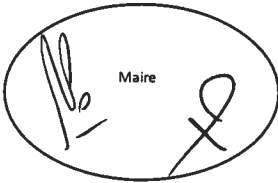
Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate Carrefour Canin selon le contrat proposé, le tout tel que déposé.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.08.148 DCA comptable professionnel agréé inc. – facture

Il est proposé par monsieur le conseiller René Darveau
Appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier paye la facture portant le numéro 2638 et datée du 3 août 2023 d'une somme de 17 925,00\$ plus les taxes concernant l'audit de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022, les travaux reliés à la préparation du dossier de fin d'année et autres travaux et consultations.



Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.08.149 **Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation
relativement à un emprunt par billets au montant de 897 700 \$ qui sera
réalisé le 15 août 2023**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier souhaite emprunter par billets pour un montant total de 897 700 \$ qui sera réalisé le 15 août 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
568-2015	99 400 \$
589-2018	505 630 \$
613-2020	292 670 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 568-2015, 589-2018 et 613-2020, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier avait le 6 mars 2023, un emprunt au montant de 99 400 \$, sur un emprunt original de 138 800 \$, concernant le financement du règlement numéro 568-2015;

Attendu que, en date du 6 mars 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

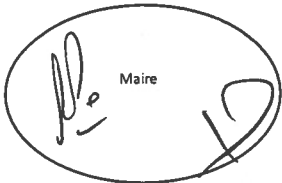
Attendu que l'emprunt par billets qui sera réalisé le 15 août 2023 inclut les montants requis **pour ce refinancement;**

Attendu qu'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 568-2015;

En conséquence,
Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Burelle
Appuyé par monsieur le conseiller Léo Soulières
Et résolu unanimement

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 août 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 février et le 15 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :



2024.	44 700 \$	
2025.	47 000 \$	
2026.	49 600 \$	
2027.	52 500 \$	
2028.	55 500 \$	(à payer en 2028)
2028.	648 400 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 568-2015, 589-2018 et 613-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 août 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que, compte tenu de l'emprunt par billets du 15 août 2023, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 568-2015, soit prolongé de 5 mois et 9 jours.

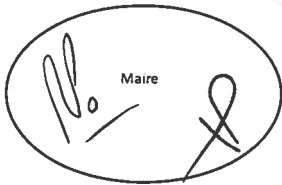
Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.08.150 Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	8 août 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 août 2023
Montant :	897 700 \$		

Attendu que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 août 2023, au montant de 897 700 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

44 700 \$	5,55000 %	2024
47 000 \$	5,25000 %	2025
49 600 \$	5,05000 %	2026
52 500 \$	5,05000 %	2027
703 900 \$	5,00000 %	2028

Prix : 98,74700 Coût réel : 5,33833 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE D'AUTRAY

44 700 \$	5,34000 %	2024
47 000 \$	5,34000 %	2025
49 600 \$	5,34000 %	2026
52 500 \$	5,34000 %	2027
703 900 \$	5,34000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,34000 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

44 700 \$	5,44000 %	2024
47 000 \$	5,44000 %	2025
49 600 \$	5,44000 %	2026
52 500 \$	5,44000 %	2027
703 900 \$	5,44000 %	2028

Prix : 100,00000 Coût réel : 5,44000 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

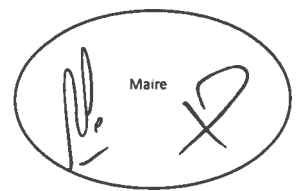
En conséquence,
Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Burelle
Appuyé par monsieur le conseiller Léo Soulières
Et résolu unanimement

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 15 août 2023 au montant de 897 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 568-2015, 589-2018 et 613-2020. Ces billets sont émis au prix de 98,74700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



Trésorerie

2023.08.151

Approbation des comptes payés et à payer

La directrice générale et greffière-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par monsieur le conseiller René Darveau
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Burelle
Et résolu

D'approuver la liste des factures payées durant le mois de juillet 2023, pour un montant total de 28 038,00 \$ (du 22 juillet au 31 juillet inclusivement).

D'autoriser le paiement des factures présentées, pour un montant total de 270 510,10 \$.

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non imposables payés durant le mois de juillet 2023, pour un montant de 72 728,78 \$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.08.152

Dépôt du rapport des revenus et dépenses

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Bayeur
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Cloutier
Et résolu

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier accepte le rapport des revenus et dépenses au 31 juillet 2023.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Travaux publics

2023.08.153

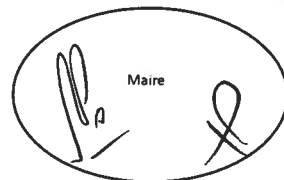
GBI Experts-Conseils inc. – facture dossier Grande Côte

Il est proposé par monsieur le conseiller René Darveau
Appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu :

Que la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier paye la facture de GBI Experts-Conseils inc. portant le numéro 00028221 datée du 31 juillet 2023 pour une somme de 31 576,25 \$ plus les taxes concernant les honoraires professionnels d'ingénierie pour le projet de remplacement de la conduite d'aqueduc et l'égout sanitaire du chemin Grande Côte.

Que cette dépense soit payée à même le règlement d'emprunt portant le numéro 636-1-2023 et la subvention de la taxe sur s'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.



2023.08.154 Travaux Grande Côte - Décompte progressif numéro 3

Attendu que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a reçu le décompte progressif numéro 3 et la recommandation de paiement de la firme d'ingénieur GBI Experts-Conseil inc. concernant les travaux de remplacement d'une section de la conduite d'aqueduc et de l'égout sanitaire sur le chemin Grande Côte (entre la rue De Grandpré et le 990 chemin Grande Côte;

Attendu que la recommandation de paiement est d'une somme de 557 224,54\$ (incluant les taxes et la retenue de 10%) à l'entrepreneur Moka Construction inc.

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller René Darveau

Appuyé par monsieur le conseiller Léo Soulières

Et résolu :

Que la municipalité effectue le paiement d'une somme de 484 648,44 \$ plus les taxes à l'Entrepreneur Moka Construction inc.

Que cette dépense soit payée à même le règlement d'emprunt portant le numéro 636-1-2023 et la subvention de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.08.155 Amendement résolution 2023.04.086 – Lignes M.D. inc.

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Cloutier

Appuyé par monsieur le conseiller Guy Burelle

Et résolu

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier amende la résolution portant le numéro 2023.04.086 afin de modifier le nombre de Kilomètres de 35,50 pour 43,786 à 254,00\$ du kilomètre plus les taxes.

Que la facture 2023065 de Lignes M.D. inc., datée du 7 août 2023, soit payée pour un montant de 11 121,64\$ plus les taxes.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Loisirs et culture

2023.08.156 Pumptrack – appel d'offres SE@O

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Burelle

Appuyé par monsieur le conseiller Léo Soulières

Et résolu

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres sur le site de SE@O pour un pumptrack.



Que cette dépense soit payée à 60% par subvention dans le cadre du Pac rural et 40% à même le fonds général.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.08.157

Maison de la Famille Aux quatre vents – demande de commandite

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Cloutier
Appuyé par monsieur le conseiller Léo Soulières
Et résolu

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier effectue un don de 1 000,00 \$ à la Maison de la Famille Aux quatre vents.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2023.08.158

Club de patinage artistique, hockey mineur et camp de jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Burelle
Appuyé par monsieur le conseiller Léo Soulières
Et résolu

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier augmente les frais remboursables pour les enfants inscrits au Club de patinage artistique, au hockey mineur et au camp de jour, le maximum passe maintenant de 500 \$ à 600 \$.

Que l'entente soit modifiée à cet effet.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Période de question(s)

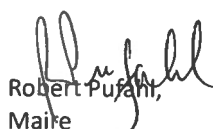
2023.08.159

Clôture et levée de la séance

Il est proposé par monsieur le conseiller René Darveau
Appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Bayeur
Et résolu

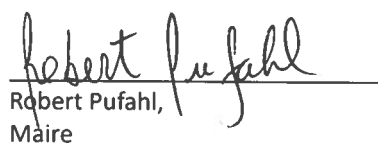
De clore et de lever cette séance à 20 h 23.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.


Robert Pufahl,
Maire


Hélène Plourde
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Robert Pufahl, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »


Robert Pufahl,
Maire

